

AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET N° 000001/AMI / MINMIDT
/SG/DDTPI/2020 DU 3 FEB 2020... RELATIF A LA PRE-QUALIFICATION DES
CABINETS SPECIALISES POUR L'ORGANISATION DES BASSINS DE PRODUCTION DU
TECHNOPOLE AGRO INDUSTRIEL DE OUASSA BABOUTE

01. Objet de la sollicitation

Le Ministre des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique lance un Avis d'Appel à Manifestation d'Intérêt à l'attention des cabinets spécialisés pour l'organisation des bassins de production du technopôle agro-industriel de OUASSA-BABOUTE dans les localités de la HAUTE SANAGA, MBAM ET KIM, MBAM ET INOUBOU.

02. Financement

Budget d'Investissement Public (BIP) du MINMIDT, exercice budgétaire 2020.

03. Description de la prestation

La prestation portera sur :

- ❖ l'identification des bassins de productions ;
- ❖ la caractérisation des bassins de productions ;
- ❖ la sécurisation des bassins de productions ;
- ❖ l'organisation des producteurs dans les bassins de production.

04. Critères de qualification

Pour être qualifié, le postulant devra :

04.1. Etre une personne morale dûment constituée et justifiant d'une expérience dans les prestations similaires.

04.2. Disposer d'une équipe d'exécution de la mission comportant au moins huit (08) experts ainsi répartis :

- ❖ Chef de mission : Ingénieur agronome expert en analyse des Sols
- ❖ Ingénieur agronome expert en production végétale
- ❖ Deux (02) Ingénieurs Topographes ;
- ❖ Deux (02) cartographes ;
- ❖ Deux (02) Ingénieurs Génie rurale ;
- ❖ Un (01) Juriste expert en question domaniale et foncière.

L'ensemble du personnel devrait avoir une formation universitaire minimum Bac + 5 avec une expérience professionnelle avérée, 10 ans pour les membres et 15 ans pour le chef de mission pour des prestations similaires.

04.3. Disposer des capacités administratives et techniques requises aux volets 05.1. et 05.2. ci-après.

05. Composition et présentation du dossier de manifestation d'intérêt

Les candidats à l'Avis d'Appel à Manifestation d'intérêt devront fournir les pièces ci-après présentées en deux (02) volumes :

05.1. Volume 1 : Dossier administratif

Le volume 1 comprendra les documents administratifs suivants, originaux ou certifiés conformes datant de moins de (03) et valables pour l'exercice en cours :

- ❖ Une lettre de manifestation d'intérêt dûment signée par le représentant légal du candidat ou du mandataire en cas de groupement ;
- ❖ Une déclaration de Solidarité en cas de groupement ;
- ❖ La copie de l'attestation de non redevance en cours de validité ;
- ❖ La copie de la carte de contribuable ;
- ❖ L'attestation de non faillite délivrée par le greffe du tribunal de première instance du domicile ;
- ❖ L'attestation de non exclusion des marchés publics délivrée par l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP).

Il est précisé que l'absence de l'une des pièces ci-dessous pourra entraîner la non recevabilité de la candidature.

05.2. Volume 2 : Dossier technique

05.2.1. Composition du dossier technique

Le dossier technique devra comprendre :

a) La liste du personnel clé

Chaque candidat devra fournir la liste définissant le personnel clé à mettre en place pour l'accomplissement de la mission ci-dessus définie, accompagnée :

- du curriculum vitae de chaque expert daté et signé ;
 - de la copie du diplôme de chaque expert ;
 - de la définition des affectations aux tâches pour chaque expert ;
- b) L'organigramme complet du cabinet/société ;**
- c) La liste du personnel fixe ;**
- d) Justification des prestations similaires.**

05.2.2. Critères d'évaluation du Dossier Technique

Le dossier technique sera évalué suivant les critères ci-après :

a) Compréhension de la mission : 50 points

- Note de compréhension de la mission, note méthodologique, plan d'étude, chronogramme de l'étude : 20 points
- Capacité financière du cabinet (chiffres d'affaires des cinq dernières années certifiés par un cabinet d'expert comptable) : 10 points
- Ancienneté de la société ou du cabinet : 10 points
(deux points par année d'existence à partir de la troisième année d'existence la totalité des points)
- Nombres d'études similaires réalisées : 10 points
(deux points par études réalisées et totalité à partir de 3 études)

b) Qualification, Compétences du personnel affecté à la mission : 50 points

- ❖ Chef de mission : Ingénieur agronome expert en analyse des Sols : 15 points
- ❖ Ingénieur agronome expert en production végétale : 10 points
- ❖ Deux (02) Ingénieurs Topographes : 7.5 points
- ❖ Deux(02) cartographes : 7.5 points
- ❖ Deux (02) Ingénieurs Génie rurale : 05 points
- ❖ Juriste expert en question domaniales et foncière : 05 points

Seuls les candidats qui auront totalisé à l'issue de l'évaluation une note technique au moins égale à soixante dix (70) points sur cent (100) seront retenus.

06. Dépôt de dossier

Les dossiers de candidature rédigés en langue française ou anglaise et tirés en six (06) exemplaires dont un original et cinq copies marqués comme tels devront être déposés à la Direction du Développement Technologique du Ministère des Mines, de l'Industrie et du Développement, sise à NGOUSSO derrière l'Hôtel le Paradis lieu dit « ancien CAPAM » au plus tard le lundi 09 MAR 2020 2020 à 10 heures 00 précises et devront porter la mention :

« AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET N° 00001/AMI
/MINMIDT/SG/DDTPI/2020 DU 3 FEB 2020 RELATIF A LA PRE-
QUALIFICATION DES CABINETS SPECIALISES POUR
L'ORGANISATION DES BASSINS DE PRODUCTION DU
TECHNOPOLE AGRO INDUSTRIEL DE OUASSA BABOUTE »

07. Acquisition des documents relatifs à la manifestation d'intérêt

A l'issue de la phase de pré-qualification, les documents relatifs à la sollicitation à manifestation d'intérêt peuvent être retirés à la Direction du Développement Technologique du Ministère des Mines, de l'Industrie et du Développement, sise à NCOUSSO derrière l'Hôtel le Paradis lieu dit « ancien CAPAM ». La description finale de l'étude concernée sera précisée dans le Dossier d'Appel d'Offre Restreint à l'issue de ladite phase de pré-qualification.

08. Ouverture des plis

L'ouverture des offres aura lieu le ~~lundi 09. MAR. 2020~~ à 11 heures précises dans la salle de conférences de la Direction du Développement Technologique du Ministère des Mines, de l'Industrie et du Développement, sise à NCOUSSO derrière l'Hôtel le Paradis lieu dit « ancien CAPAM ». Seuls les soumissionnaires ou leurs représentants peuvent assister à ladite séance d'ouverture.

09. Publication des résultats

Les Cabinets spécialisés retenus, seront informés par voie de communiqué officiel.

10. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Direction du Développement Technologique du Ministère des Mines, de l'Industrie et du Développement, sise à NCOUSSO derrière l'Hôtel le Paradis lieu dit « ancien CAPAM ».

**LE MINISTRE DES MINES, DE L'INDUSTRIE
ET DU DEVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE**



Gabriel Dodo Natch